

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation
15/09/2022

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29
Présents : 21
Procurations : 7
Exprimés : 28

OBJET :

PATRIMOINE

Etude de potentialité économique et architecturale de reprise et d'exploitation de la salle de cinéma « Le Cérétan »

Date d'affichage :

26.09.2022

Date de publication :

26.09.2022

En l'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire du mois de septembre, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, M. DUNYACH Denis, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ; M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, M. PREHAM Anthony, M. PLANAS Pierre, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine, M. REDONDO Simon, M. INGHAM John, Mme QUER Martine, Mme TORRENT Michèle, Mme BOISORIEUX Michelle, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration : Mme JUSTAFRE Stéphanie, adjointe, à Mme BRISSAUD Mina, conseillère municipale ; Mme LACOMBE Maria, adjointe, à Mme BARANOFF Brigitte, adjointe ; Mme BENARD Gisèle, conseillère municipale, à Mme BOISDRON Gisèle, conseillère municipale ; Mme OHN Christiane, conseillère municipale, à Mme MENAHEM Sophie, adjointe ; M. BORREILL Philippe, conseiller municipal, à M. COSTE Michel, Maire ; M. PUIGMAL Patrick, conseiller municipal, à Mme TORRENT Michèle, conseillère municipale ; M. PARAYRE Jean, conseiller municipal, à Mme QUER Martine, conseillère municipale.

Absent excusé : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal

Secrétaire de séance : Mme BOURDIN Géraldine

CONSIDERANT que la salle de cinéma joue de multiples rôles dans l'animation locale, l'accès à la culture, la mixité sociale ou encore l'action éducative, en relation avec des partenaires diversifiés notamment dans le monde scolaire. Cet ensemble de relations a donné naissance à la notion de cinéma de proximité. La salle de cinéma « Le Cérétan » est dans cette configuration.

CONSIDERANT que l'actuel propriétaire souhaite arrêter son activité et mettre en vente le bâtiment qui est un lieu de culture et de vie mais aussi une activité commerciale, encadrée par des mécanismes de réglementation.

CONSIDERANT que pour toutes ces raisons la municipalité souhaite étudier l'opportunité de reprendre cette activité qui risque de disparaître sur la commune. Reprendre cette activité implique toutefois un ensemble de démarches et d'analyses techniques, administratives, urbanistiques, économiques et culturelles et qu'afin de pouvoir se positionner sur ce dossier, qui s'intègre pleinement dans le projet d'aménagement global de l'avenue Clémenceau et dans l'objectif de mieux appréhender les différentes composantes inhérentes à l'achat et à la gestion d'un tel équipement la commune souhaite lancer une étude.

**Le Conseil Municipal, Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité de ses membres présents et représentés**

- d'approuver l'adhésion à l'Agence Régionale du Cinéma pour la somme de 140 euros annuels afin de solliciter une étude de faisabilité
- de mettre en œuvre l'étude de faisabilité (étude architecturale, technique, opportunité économique..) pour un montant de 1 400 euros TTC.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document utile à intervenir.

Fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an que dessus pour expédition conforme.

Le Maire de CERET

Michel COSTE

Le Maire de CERET certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

REÇU LE :

26 SEP. 2022

SOUS-PRÉFECTURE
DE CERET

